

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de l'Agglomération de Chaumont**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CIAS DE L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT**

N° 2023/62

Conseil d'Administration du 06 Décembre 2023

Objet : Tarification des loyers et services pour les nouveaux résidents- MARPA Les Lilas à compter du 01 Janvier 2024

Le six décembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration, régulièrement convoqués le premier décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis, au CIAS, sous la présidence de Monsieur Patrice VOIRIN, Vice-Président.

Cette séance faisant suite à celle en date du vingt-neuf novembre deux mille vingt-trois où le quorum n'a pas été atteint, le conseil d'administration délibère valablement, même en l'absence de quorum.

Madame Lise COURTOIS prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'Administration : 33

Membres du Conseil d'Administration en exercice : 33

PRESENTS : 13

Patrice VOIRIN, Lise COURTOIS, Marie-Christine SIMONNET, Evelyne CORREANI, René DALBORGO, Joël CLEMENT, Max BOUCHOT, Maryse CAMUS, Audrey DUHOUX, Michel PROST, Didier COGNON, Didier JOLLY, Philippe RUTARD

EXCUSES : 15

Yves BERNARD, Annick CATTANI, Henri DELAITRE, Marc DUVAL, Patricia ELMAJDOUBI, Anne-Marie GORSE, Marie-Noëlle HUBERT, Michèle LEMAIRE, Stéphane MARTINELLI, Marie-Christine MURGIDA, Sophie NOËL, Luc NOIROT, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Cyril PIERSON, Guy URSCHÉL

ABSENTS : 5

Khalid BOUSABATA, Daniel CARRARD, Eric COURAGEOT, Michel COURAGEOT, Nicolas MERLE

PROCURATIONS : 4

Marie- Noëlle HUBERT à Lise COURTOIS, Michèle LEMAIRE à Didier COGNON, Stéphane MARTINELLI à Patrice VOIRIN, Marie- Christine MURGIDA à Audrey DUHOUX

Rapporteur : Patrice VOIRIN

Les tarifs pour les anciens résidents feront l'objet d'une délibération début 2024 dès que l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère des Solidarités et de la Santé, « relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées » qui fixe le taux maximal d'augmentation, sera publié.

Pour rappel, il était de 4% en 2023.

Pour les nouveaux résidents, les tarifs ont été augmentés de + 4% en 2023, + 1% en 2022.

Il vous est proposé d'augmenter les loyers et les services, au 1^{er} janvier 2024, en raison de la conjoncture économique actuelle comme suit :

- Proposition n°1 : + 3 % ;
- Proposition n°2 : + 4 %.

Le Conseil de la Vie Sociale, réuni en session ordinaire le 28 novembre 2023, a émis un avis favorable pour une augmentation à 3%.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration décide à raison de 16 voix pour et une voix contre (Michel PROST) d'augmenter les tarifs des loyers et services pour les nouveaux résidents à compter du 01^{er} janvier 2024 de 3% comme suit :

MARPA LES LILAS	Tarifs 2024 + 3%
Appartement de 39 m² pour 1 personne	
Loyer	589,00
Charges mutualisées	660,00
Téléassistance présence verte	29,00
Total mensuel	1 278,00
Pension complète	328,00
Total en pension complète	1 606,00
Appartement de 39 m² pour 2 personnes	
Loyer	589,00
Charges mutualisées	868,00
Téléassistance présence verte	58,00
Total mensuel	1 515,00
Pension complète	660,00
Total en pension complète	2 175,00
Appartement de 46 m² pour 1 personne	
Loyer	682,00
Charges mutualisées	659,00
Téléassistance présence verte	29,00
Total mensuel	1 370,00
Pension complète	328,00
Total en pension complète	1 698,00
Appartement de 46 m² pour 2 personnes	
Loyer	682,00
Charges mutualisées	868,00
Téléassistance présence verte	58,00
Total mensuel	1 608,00
Pension complète	653,00
Total en pension complète	2 261,00
Accueil temporaire	
Jusqu'à 7 jours	64,00
Jusqu'à 14 jours	62,00
Jusqu'à 30 jours	60,00
Plus de 30 jours	58,00
Service résident (arrondi à la dizaine d'€ supérieure)	
Petit déjeuner	1,31
Déjeuner	6,66
Dîner	3,17
Lingerie	10,07
Double de clé appartement	16,71
Double de clé boîte aux lettres	8,89
Formule dîner léger (potage + fromage + dessert)	2,19

Forfait ménage pour état des lieux de sortie	54,63
Interventions techniques pour convenances personnelles à l'heure (changement piles ou ampoules, pose de tringles à rideaux, etc)	22,06
Service visiteur	
Petit déjeuner	5,04
Déjeuner	12,32
Diner	8,35
Repas exceptionnel	22,06
Lingerie	10,07
Logement de fonction	
Loyer	499,18
Boîtier présence verte	
Perte ou dégradation boîtier	

N.B : la téléassistance est à prix constant, soit 29 € pour 1 personne et 58 € pour 2 personnes.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président délégué,

Patrice VOIRIN
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.